

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal
04/07/2025

Début à 19h45

Présents : Patrick AMBLARD - Sabrina BONHOMME - Emeric DECOMBE –Maryse TARRIT– Elise MEUNIER - Manuel FERREIRA

Absents excusés : Céline AUXERRE - Fabrice DUMONT – Didier LABONNE

Secrétaire de séance : Maryse TARRIT

Suppression du point concernant la rémunération des heures complémentaires

Ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le groupement de commande papeterie Billom-co

Ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la mise à jour du régime indemnitaire

1. Approbation du PV du conseil du 06/06/2025

- Vote pour la reconduction du partenariat avec la SEMERAP
- Vote pour la reconduction du partenariat avec l'APA
- Vote pour la diminution du nombre de sièges à Billom-Communauté
- Vote sur les modifications du PLU-H de Billom-Communauté
- Attribution du logement situé au 7, Impasse sous l'Épiade
- Création du poste d'adjoint technique
- Vote pour l'adhésion au CNAS pour les agents contractuels de droit public
- Vote pour la modification de la circulation rue des Granges
- Réfection de la cuisine de la salle polyvalente
- Réfection de la Mairie
- Conseil des écoles
- Intervillage
- Lotissement rue de la Croix Férit
- Altercations entre administrés et élus

Un complément d'information sur le dernier point a été apporté par Mme AUXERRE, représentée par Mme TARRIT.

Le PV du Conseil Municipal du 06/06/2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation des ZaenR sur la commune

Après avoir décidé des énergies renouvelables autorisées sur notre commune lors d'une précédente réunion à Billom-Communauté, il est nécessaire de zoner les différentes énergies.

La totalité de la commune est concernée par les énergies solaire, géothermique, bois-énergie et photovoltaïque. Les coteaux de la commune sont assujettis à la méthanisation. Cependant, cette dernière a été refusée par Monsieur Amblard lors de la dernière réunion à Billom-Communauté. Aucune zone ne sera donc dédiée à la méthanisation sur la commune.

Le maire est autorisé à signer tous documents concernant le zonage des ZAENR.

Le plan de zonage est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Mise à jour du RIFSEEP

La délibération du 12 avril 2024 précisait les conditions d'obtention de ce régime indemnitaire. Cependant, il ne s'applique actuellement qu'aux titulaires. La mise à jour de cette délibération permettrait d'appliquer les mêmes conditions aux agents contractuels ayant une ancienneté d'au moins 6 mois.

Il est voté à l'unanimité l'application de cette délibération pour les agents contractuels de droit public.

Cependant, il faudra revoir les conditions de versement et d'obtention des différentes parties du RIFSEEP.

- L'IFSE est actuellement versée annuellement pour les agents techniques et mensuellement pour les agents administratifs. Une concertation avec les différents agents sur leurs préférences devra être envisagée afin d'harmoniser les versements.
- La CIA est versée annuellement en fin d'année en fonction de l'entretien individuel de l'agent. Il est à noter que l'année dernière ces primes ont été maximales pour chacun des agents, malgré un travail insatisfaisant pour certains. Cette année, il faudra fixer des objectifs à chaque agent afin de rémunérer son investissement et la qualité de son travail.

Un entretien professionnel devra avoir lieu après la réfection totale de la mairie afin de maintenir le bon état général des locaux.

Lors d'un prochain conseil, il faudra délibérer sur le type de versement pour l'IFSE et le CIA.

4. Demande de subvention d'amende de police

Les amendes de police sont des subventions pour la sécurité routière. Pour tout travaux d'au moins 10 000 € HT, l'aide s'élève à 7 500 €.

La RD81 reste problématique. Les priorités à droite rue de la Prade et du Razalou ne sont pas respectées. Des habitants se sont plaints d'avoir vu des voitures terminer leur course dans leurs murs à plusieurs reprises.

Des agents du département sont passés afin de faire une étude et un chiffrage des différentes possibilités. Ils se chargeront de faire le dossier de demande de subvention.

Il y aura des chevrons au sol, des thermocollages 30 et des priorités à droite. De plus, ils feront supprimer les traces de « cédez le passage » rue du Razalou.

Un câble de comptage va être posé à l'entrée du village (côté Chauriat), avec et sans simulation de travaux, pour mettre en évidence l'efficacité des éléments ralentisseurs.

Le maire est autorisé à signer tous documents concernant les demandes de subventions.

La demande de subvention est votée à l'unanimité des membres présents.

5. Groupement d'achat avec Billom Communauté

Ce groupement a vu le jour cette année seulement. Pour l'instant, aucun tarif n'est défini.

Il est voté à l'unanimité d'adhérer à ce groupement et de commander si nécessaire, en fonction des conditions.

6. Adhésion au groupement de commande entre le SIAREC et SBL

La convention initiale prendra fin en 2026. Les syndicats ont demandé de délibérer en avance afin de prévoir au mieux les prochains travaux.

Il est décidé de conserver les deux personnes titulaires et suppléantes élues initialement.

7. Remboursement du transport scolaire pour l'année 2024/2025

Il y a 17 enfants sur les listes, dont 12 atteignent plus de 50 % d'utilisation du bus.

Il est proposé de baisser le taux d'utilisation à 40 % pour les cas particuliers (maladie, parents séparés, très petite section).

- 1 enfant n'habite plus à Saint-Bonnet et doit se retourner vers Pérignat pour obtenir un remboursement.
- 1 enfant a intégré l'école en cours d'année car il n'avait pas encore 3 ans à la rentrée. Il est à plus de 40 % d'utilisation, le conseil décide d'accepter sa demande de remboursement.
- 1 enfant a moins de 20 % d'utilisation mais est dans une situation familiale complexe et précaire. Il est décidé de soumettre son remboursement à la commission du CCAS lors de la prochaine assemblée générale.

Il y a donc 12 enfants qui seront remboursés via le conseil municipal.

Vote à l'unanimité des membres présents.

8. Questions diverses

a. Taxi

La personne ayant déjà la place n°2 de taxi souhaite embaucher une nouvelle personne et nous demande une place supplémentaire de stationnement.

b. Cuisine

Après révision du devis, il est fortement déconseillé de mettre les meubles sur roulettes. Il a donc été décidé de réduire la taille du plan de travail de manière raisonnable afin de permettre une circulation plus fluide dans l'espace. Les tiroirs ont été remplacés par des placards.

Ainsi, le budget total de la cuisine tombe à 5 500 €.

c. Mairie

Les travaux commenceront le 21/07/2025, semaine de fermeture de la mairie. Il faudra donc commencer par le bureau principal.

d. Comité des fêtes

La fête du village aura lieu le 13/09/2025 avec un concours de pétanque, un marché d'artisans, un repas moules/frites et une soirée dansante.

e. SMVVA

Le projet financé par Billom Communauté est de rétablir la rivière des Assas dans son lit. Le projet est passé en demande de subvention et a été découpé en deux tranches. La réunion avait pour but de choisir entre réaliser les travaux en deux étapes ou attendre l'année prochaine pour tout faire en une seule fois. La première tranche devrait commencer en octobre.

La deuxième tranche sera renégociée l'année prochaine pour refaire une demande de subvention directement auprès du département.

La première tranche concerne la remise de la rivière dans son lit, car elle avait été détournée pour ne plus passer par le « terrain de BMX ». Celui-ci sera recouvert d'une bâche et de terre. Ils vont être obligés de passer par différents bois. Il a été convenu avec les propriétaires de leur remettre le bois de chauffe. Tous les bois qui passeront au broyage seront remis à la commune et redistribués aux habitants.

La présentation du projet aura lieu le 8 septembre 2025 à 18 h 30 à la salle polyvalente de Saint-Bonnet, lors d'une réunion publique.

f. Pizza

La société qui détient le distributeur de pizzas est en faillite. À partir du 10/07/2025, nous saurons s'il y a un repreneur ou si une liquidation judiciaire est prononcée.

Si c'est le cas, la machine sera enlevée. Une habitante souhaite ouvrir un camion à pizzas sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire

Emeric DECOMBE

La secrétaire de séance

Maryse TARRIT